

**ELECTION DES REPRESENTANTS DES ETUDIANTS DES EPSCP
AU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

**PROCURATION POUR RETIRER LE MATERIEL DE VOTE D'UN
ELECTEUR AFIN DE LUI TRANSMETTRE**

Rappel des règles :

Le mandataire doit obligatoirement être un étudiant inscrit dans le même établissement que le mandant.

Nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Le mandataire devra transmettre en temps utile au mandant son matériel de vote.

IDENTITE DU MANDANT :

Je soussigné(e) :

Electeur à (indiquer le nom de l'établissement)

Pièce d'identité présentée :

Déclare ne pas pouvoir être présent dans l'établissement pendant la période de remise en mains propres du matériel de vote, soit du mardi 30 mai au mardi 13 juin 2023.

Donne procuration pour retirer mon matériel de vote afin de me le transmettre à :

NOM ET PRENOM DU MANDATAIRE :

Etudiant à (indiquer le nom de l'établissement)

DATE ET SIGNATURE DU MANDANT